

## **CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026**

*Pour une contribution encore plus significative  
de la recherche collégiale à l'accroissement du potentiel  
économique du Québec*

Mémoire déposé par l'Association pour la recherche au collégial

Février 2025

**RÉDACTION**

Lynn Lapostolle, directrice générale

**COLLABORATION À LA RÉDACTION**

Robert Poulin, administrateur

**MISE EN PAGE**

Jennily Gélinas, technicienne en bureautique, microédition et hypermédia

**INFORMATION**

Lynn Lapostolle, directrice générale  
Association pour la recherche au collégial  
255, rue Ontario Est, local A7.67  
Montréal (Québec) H2X 1X6  
[recherchecollegial.ca](http://recherchecollegial.ca) | [arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)  
Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

[https://recherchecollegial.ca/doc/ARC\\_Consultations-prebudgetaires-2025-2025.pdf](https://recherchecollegial.ca/doc/ARC_Consultations-prebudgetaires-2025-2025.pdf)



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation de l'ARC</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Contribuer à la croissance du potentiel québécois en propulsant la recherche collégiale</b> .....	<b>7</b>
Pour des ressources financières en quantité suffisante .....	7
Pour des ressources informationnelles de qualité.....	10
Pour la mutualisation des ressources .....	11
Recommandations.....	12
<b>Optimiser les retombées de la recherche collégiale sur l'ordre d'enseignement au sein duquel elle est pratiquée pour en rehausser la qualité</b> .....	<b>13</b>
Le défi de la diffusion des résultats de la recherche collégiale.....	13
Pour le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale .....	14
Pour la formation de personnel hautement qualifié porté par la recherche collégiale.....	14
Recommandations.....	15
<b>Pour un Québec qui connaît sa recherche collégiale</b> .....	<b>16</b>
Pour accroître le potentiel du Québec : des activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs.....	16
Des activités de recherche caractérisées par la proximité avec le milieu.....	17
Vers une gouvernance et une gestion en phase avec le système de soutien à la recherche.....	17
L'enseignement et la recherche : le collégial comme élément de force potentiel pour soutenir la productivité au Québec.....	19
Recommandations.....	20
<b>Recommandations</b> .....	<b>21</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>22</b>
<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>23</b>



## PRÉSENTATION DE L'ARC

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial (ARC) a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de cégeps, de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales du Québec, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), tout comme de nombreux organismes. Lorsqu'ils sont chercheuses ou chercheurs, leurs travaux s'inscrivent dans l'un ou l'autre des trois secteurs de la recherche, que celle-ci soit fondamentale ou appliquée. D'autres administrent la recherche au sein des établissements, ou encore, en utilisent les résultats. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau de l'enseignement supérieur et représentant des réalités diverses. Les activités de l'ARC sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs du collégial; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des établissements d'enseignement collégial; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle s'est prononcée dans le cadre de la consultation sur le plan stratégique du CRSNG [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie] pour 2030, dans celui de la consultation sur la loi n° 44, *Loi modifiant principalement la loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, ainsi que dans celui de la consultation sur la recherche et la publication scientifique en français menée par le comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes de recherche; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

Pour offrir ses services en matière d'information, de formation et de diffusion en lien avec la recherche collégiale, l'Association est soutenue par des contributions qui lui sont versées par des établissements d'enseignement et des organismes. Ainsi, en plus de son effectif de membres, l'ARC anime deux communautés de pratique. La première réunit les conseillères et conseillers à la recherche de cégeps, de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales. À l'intérieur de cette communauté, six groupes de travail se penchent sur des sujets inhérents à la recherche : le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle et individuelle, l'éthique de la recherche avec des êtres humains, la conduite responsable, l'équité, la diversité et l'inclusion, les relations avec les organismes subventionnaires et la gestion des données de la recherche. Cette communauté travaille dans une perspective de mutualisation des compétences, des ressources et des outils en fonction des besoins de ses membres, pour qui elle représente un puissant levier de développement professionnel. La seconde, en plein essor, regroupe des membres du réseau collégial qui siègent au sein de comités d'éthique de la recherche ou les coordonnent. Il s'agit donc de personnes versées en méthodes de recherche – en d'autres termes des chercheuses et chercheurs –, de personnes versées en éthique de la recherche ou ayant une bonne connaissance des lois applicables et de membres de la communauté, ces dernières rappelant l'assise régionale



des établissements, puisqu'un collège est notamment « destiné à collaborer au développement social et culturel de la région qu'il dessert » selon l'article 47 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Outre la portée de ses interventions concernant tous les plans pertinents pour le développement de la recherche collégiale, l'Association constitue un espace de ralliement qui a traversé l'épreuve du temps. De plus, la neutralité dont elle fait preuve et les liens authentiques qu'elle entretient font de l'ARC une communauté d'intérêts unique à l'échelle pancanadienne, qui agit tel un incubateur et un propulseur de bonnes pratiques.



## INTRODUCTION

L'ARC tient tout d'abord à saluer la volonté du ministère des Finances de consulter les différentes parties prenantes au sujet du budget 2025-2026. Pour participer à cet exercice démocratique, l'ARC a elle-même invité ses membres à une séance de consultation visant à recueillir leurs points de vue, en plus de tenir des séances de discussion lors de différentes rencontres et de solliciter l'avis de son conseil d'administration.

Le présent mémoire est organisé autour de trois messages, qui en constituent le cœur. Le premier porte sur la contribution de la recherche collégiale à la croissance du potentiel québécois. Il concerne les ressources de toutes natures – financières, matérielles, informationnelles, informatiques et humaines –, qui sont nécessaires à la conduite d'activités de recherche : en matière de soutien à la recherche collégiale, le *statu quo* n'est plus une option. Trois recommandations clôturent cette partie du texte. L'ARC porte ce message depuis de nombreuses années; les explications fournies en témoignent clairement. Le deuxième concerne les incidences qu'un projet ambitieux pourrait engendrer : l'optimisation des retombées de la recherche collégiale sur l'ordre d'enseignement au sein duquel elle est pratiquée pour en rehausser la qualité. Toutes les dimensions de l'enseignement collégial sont ici à prendre en compte. Deux recommandations y sont associées. Quant au troisième message, il mise sur les gains qui découleraient d'une réelle prise en compte de la recherche collégiale par la société québécoise. Deux recommandations complètent cette partie du texte. Bref, le texte est articulé en fonction de trois messages et de sept recommandations. L'Association fournira avec plaisir des exemples de contributions de la recherche collégiale au développement du Québec sous différents angles à toute personne désireuse d'en apprendre sur ce sujet.

Nous soumettons le présent mémoire alors que de très nombreuses déclarations concernent les tarifs sur les exportations canadiennes. Selon de nombreux analystes de la scène politique, les paradigmes qui soutiennent ou structurent les forces de notre économie risquent de changer. Ainsi, pour contrer les impacts d'éventuels tarifs sur l'économie du Québec, il faudra que les entreprises locales, de toutes les natures et de toutes les tailles, deviennent plus compétitives, plus productives et plus autonomes. Au même moment, la communauté scientifique collégiale fait face à une diminution du soutien de la part de certains organismes subventionnaires et à un report de concours par d'autres. Or, les personnes expertes s'entendent pour dire que, pour augmenter la compétitivité de son économie, un pays doit investir dans la recherche et dans la formation de sa main-d'œuvre. Les établissements d'enseignement collégial, en raison de leur proximité avec les communautés au sein desquelles ils sont implantés et de leur relation avec les entreprises qu'on y trouve excellent autant dans l'un que dans l'autre. C'est donc avec enthousiasme que nous avons lu que le ministre des Finances du Québec a affirmé, lors d'une allocution devant la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, son intention de réserver de nouveaux fonds, dans le prochain budget, à la recherche et au développement. Nous comptons sur lui pour qu'une partie de ces nouveaux fonds soutiennent la recherche collégiale.



## CONTRIBUER À LA CROISSANCE DU POTENTIEL QUÉBÉCOIS EN PROPULSANT LA RECHERCHE COLLÉGIALE

Des ressources de différentes natures sont essentielles à la réalisation des activités de recherche tout comme au soutien de la recherche : ressources financières en quantité suffisante et d'excellente qualité, des ressources matérielles incluant des espaces appropriés et des équipements non seulement de pointe, mais en bon état, des ressources informationnelles comprenant des ressources documentaires en phase avec la transition numérique, des ressources informatiques respectant les plus hauts standards en matière de sécurité et des ressources humaines, bien évidemment, intéressées et compétentes. À l'heure actuelle, la recherche collégiale est essentiellement tributaire du mode de financement par projet. Pour ce qui est du corps professoral, les activités de recherche ne font pas spécifiquement partie de la tâche normée. Il en va de même en ce qui concerne les chercheuses et chercheurs qui font partie du personnel professionnel : la pratique de la recherche dépend, pour elles et pour eux aussi, du financement par projet. Si le *statu quo* n'est plus une option en matière de soutien à la recherche collégiale, c'est qu'il nuit à la pleine participation de l'ensemble de la communauté collégiale à la recherche ainsi qu'à la gouvernance de la recherche, et ce, dans la perspective d'une participation à la croissance du potentiel économique du Québec.

### Pour des ressources financières en quantité suffisante

En recherche collégiale, l'un des défis importants demeure, indéniablement, le financement de l'ensemble des activités et des personnes. Or, les exclusions, les restrictions et les conditions sont extrêmement nombreuses, trop souvent tributaires de la logique universitaire qui a prévalu à la mise en place de l'écosystème de la recherche à l'échelle québécoise, voire canadienne. Sur ce plan, il est primordial de prévoir des mesures de financement autant en ce qui a trait aux frais directs ou indirects qu'aux organismes de soutien à la recherche collégiale.

Règle générale, les frais directs de la recherche comprennent la rémunération selon les normes en vigueur, incluant les avantages sociaux, et un certain nombre de dépenses, telles que les déplacements liés à la recherche; la participation à des congrès pour présenter des résultats issus du projet financé; le matériel et les fournitures de recherche, incluant les frais d'analyse; les animaux de laboratoire, y compris l'achat et les frais de pension; la rétribution des participantes et participants à l'étude; la sécurité et l'élimination des déchets selon les normes; l'achat, la location, les coûts d'exploitation, d'entretien, d'installation ou de réparation de petits équipements; le transport de matériel et d'équipement; les télécommunications; les fournitures informatiques; l'achat de banques de données ou l'accès à de telles banques; l'édition, la reprographie et la traduction; les publications; la diffusion et le transfert de connaissances; la création ou la mise à jour de sites web en lien avec l'octroi.

À l'ordre universitaire, comme les salaires des chercheuses et chercheurs sont généralement assumés par les établissements d'enseignement, les organismes subventionnaires peuvent faire l'économie des frais de rémunération de ces personnes. En revanche, à l'ordre collégial, la recherche ne fait pas partie de la tâche normée pour ce qui est du corps professoral. Dans *Faculty Participation in Research at Canadian Colleges: A National Survey*, Fisher (2008) rapporte que 81 % des enseignantes et enseignants consultés dans le cadre de ses travaux affirment que le manque de financement pour le dégrèvement de leur tâche constitue le principal obstacle à l'engagement en recherche. Cet obstacle se pose aussi pour ce qui concerne les membres du personnel professionnel du collégial qui souhaitent faire de la recherche. Documenté, connu, répété haut et fort à maintes reprises, ce frein peut très aisément être levé et devenir, grâce à un ajout de ressources ciblé, un levier puissant. En effet, un investissement significatif permettrait de propulser rapidement et efficacement la recherche collégiale, dont la contribution au développement du potentiel économique du Québec pourrait également croître considérablement. Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, réitérons qu'il s'agit de financer le « continuum » de la recherche, de la recherche fondamentale à l'innovation, dans tous les secteurs, domaines ou disciplines, comme d'autres l'ont recommandé dans de récents rapports (Canada, 2017, 2023), de soutenir toutes les phases du cycle de la recherche, de sa conceptualisation au transfert des connaissances qui en sont issues et, de plus, de soutenir l'engagement en recherche à toutes les étapes de la carrière, à partir de l'embauche. On inclura aussi la recherche effectuée dans le cadre d'études doctorales et postdoctorales.



En maintenant le *statu quo* ou en imposant des restrictions budgétaires, le gouvernement place la recherche collégiale dans une situation d'extrême fragilité et, qui plus est, prive l'ensemble de la société d'un apport scientifique et économique non négligeable. Puisque le ministère de l'Enseignement supérieur spécifie dans son plan stratégique en vigueur que la recherche joue un rôle vital dans la croissance et l'avancement d'une société et qu'il « veut renforcer sa contribution au développement de la recherche et de la culture de l'innovation » (Québec, 2023) et que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie imagine dans la SQRI<sup>2</sup> « un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesses économiques et sociales » (Québec, 2022), l'une des voies de choix pour rehausser la capacité de recherche du réseau collégial nous semble toute tracée. À titre d'exemple, le financement du temps nécessaire pour planifier la programmation de recherche, pour établir des partenariats, pour préparer des demandes de subvention de projets ou pour participer au transfert des connaissances est absent ou trop timidement présent des modèles de financement actuels. De plus, dans une perspective d'équité, le Ministère gagnerait à hausser son investissement dans la recherche faite tant dans les CCTT qu'à l'extérieur de ceux-ci, où la pratique de la recherche de tous les types, dans tous les secteurs et différents lieux de production est non seulement présente, mais représente un potentiel sous-exploité. Selon le *Régime budgétaire et financier des cégeps* pour l'année scolaire 2024-2025, le ministère de l'Enseignement supérieur alloue une somme de 341 322 \$ pour chacun des CCTT qui relèvent d'un cégep, soit 19 114 032 \$ au total. Il octroie par ailleurs 14 095 000 \$ aux cégeps pour les programmes d'aide à la recherche, ce qui comprend une allocation de 93 000 \$ pour le développement de la recherche au sein de l'établissement, allocation incluant une somme de 3 000 \$ pour cotiser à un organisme qui soutient les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs du réseau collégial. Comme, depuis plus d'une décennie, les CCTT peuvent eux aussi profiter des sommes prévues pour les programmes de subvention administrés par le Ministère, le montant réellement consenti à la recherche que l'on pratique à l'extérieur des CCTT est très peu élevé. De plus, le Ministère ne soutient que la recherche technologique et la recherche pédagogique; aucune mesure n'est prévue pour la recherche non comprise dans ces deux derniers types de recherche, par exemple pour la recherche fondamentale ou disciplinaire, pourtant bel et bien présente au sein du réseau collégial, et nécessaire à la croissance du potentiel québécois. Dans ce contexte, la pérennité des équipes est constamment affectée, et les liens avec les partenaires et les entreprises deviennent discontinus ou instables. Tout comme elle l'a fait lors des consultations sur les modalités de financement des établissements publics, l'ARC considère comme capital le soutien financier à la recherche à l'intérieur et à l'extérieur des CCTT.

À l'échelle universitaire, le Québec a fait le choix d'investir surtout dans le financement des infrastructures de recherche, comme des centres, des réseaux, des regroupements ou des équipes de recherche, contribuant ainsi à ce que des unités de recherche bien structurées aient les ressources et la capacité de faire appel au palier fédéral pour assurer le financement de projets. Or, pour ce qui concerne les établissements d'enseignement collégial, les ressources sont extrêmement limitées. Il en va de même pour ce qui est des mesures du Fonds de recherche du Québec destinées à soutenir le financement du temps dont ont besoin les chercheuses et chercheurs du collégial pour mener à bien les activités de recherche. Au fédéral, bien que le Québec mise sur le fait que les ressources y sont plus importantes, le temps de travail des chercheuses et chercheurs est généralement inadmissible des dépenses admissibles dans les demandes de subvention. Il existe une exception à ce niveau : le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté, administré par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) au nom des trois organismes – CRSNG, Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) –, réservé aux établissements d'enseignement collégial, mais dont la portée est limitée. De plus, son administration par le CRSNG éloigne les chercheuses et chercheurs des secteurs des sciences humaines ou de la santé de leurs pairs dont les travaux sont connus par le CRSH et les IRSC. Ces derniers travaux représentent une exception pour le CRSNG.

Dans un tel contexte, la recherche collégiale semble laissée pour compte. Bien que des chercheuses et chercheurs du collégial soient invités et intéressés à faire partie d'équipes ou de regroupements pour la contribution singulière qu'ils peuvent leur apporter, les ressources financières sont insuffisantes à cette fin. Dans cette perspective, nous croyons qu'il est crucial que le ministère de l'Enseignement supérieur soutienne financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau



collégial. D'abord implantée en 1982, la « banque des 150 ETC [équivalents temps complets] » (Piché, 2011) a soutenu les chercheuses et chercheurs de collèges jusqu'à son abolition, en 1996. Sa remise sur pied en 2025 coûterait plus ou moins 15,5 M\$ en allocations de recherche. Cette recommandation, formulée par l'ARC depuis de nombreuses années, figure aussi parmi les recommandations exprimées par la Fédération des cégeps dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial (Fédération des cégeps, 2023). Toutefois, ce nombre d'ETC est-il suffisant à l'heure actuelle, surtout si ces ressources sont accessibles à l'ensemble des chercheuses et chercheurs du collégial? Si les modalités d'octroi des ressources contenues dans une telle banque restent à déterminer, il est primordial que les allocations à la recherche qu'elle contiendrait servent à soutenir les activités de recherche faisant l'objet d'un examen scientifique. L'effet de synergie recherché pourrait conduire le gouvernement du Québec à s'associer, par exemple, aux organismes subventionnaires fédéraux, étant entendu que le gouvernement du Canada investit dans les frais directs nécessaires pour la conduite d'un projet, mais non dans le dégageant de la tâche. Outre ces pistes de solution, d'autres avenues peuvent assurément être explorées, mais le **statu quo** n'est plus une option.

Pour ce qui concerne les frais indirects, ils englobent généralement des dépenses de cinq types : les installations de recherche; les ressources en matière de recherche; la gestion et l'administration des activités de recherche; les exigences réglementaires et normes d'agrément; la propriété intellectuelle; la mobilisation des connaissances. Or, les frais indirects de recherche, versés depuis peu aux établissements d'enseignement collégial par le gouvernement du Québec, apparaissent insuffisants pour combler les besoins, entre autres en raison de l'importance de l'équipement acquis au fil des ans et des sommes nécessaires pour le maintenir en bon état de fonctionnement ainsi que de l'accroissement des exigences liées à des dimensions qui gagnent en importance, comme l'éthique de la recherche avec des êtres humains, l'éthique animale, la conduite responsable de la recherche, l'équité, la diversité et l'inclusion, la gestion des données de recherche, la diffusion en libre accès ou la cybersécurité. Pour ce qui est des espaces consacrés aux activités de recherche ainsi qu'aux coûts énergétiques qui leur sont associés et à l'équipement tout comme aux coûts d'entretien qui en découlent, il importe de les reconnaître et de les financer afin d'exploiter la capacité de recherche du réseau collégial à sa pleine mesure, comme l'a recommandé la Fédération des cégeps dans le mémoire qu'elle a déposé dans le cadre de la consultation sur la SQRI 2022 (Fédération des cégeps, 2021). De plus, certains programmes semblent encore dépourvus de tels frais.

Par ailleurs, le vivre-ensemble se pose comme enjeu à l'heure actuelle et, dans cette perspective, le Québec gagnera à se montrer ambitieux au regard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, à faire preuve d'ouverture, de collaboration et de créativité. Il s'agit d'ailleurs d'une considération qui figure de plus en plus parmi les exigences des organismes subventionnaires. Primordiale sur le plan sociétal, la prise en compte de tous les groupes actuellement sous-représentés constitue néanmoins une nouvelle sollicitation de la part de ces organismes, sollicitation qui requiert à nouveau l'apport des administratrices et administrateurs de la recherche tout comme des chercheuses et chercheurs, alors que les ressources pour y contribuer sont inexistantes. Dès lors, on peut remettre en question la volonté politique de considérer ces impératifs et de viser des cibles ambitieuses. Comment la société québécoise peut-elle favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche et par la recherche sans y investir les ressources reflétant l'importance qu'elle accorde à un enjeu de première importance sur le plan du vivre-ensemble et de la main-d'œuvre, par exemple? Comment ne pas penser que, sans investissement réel, à la hauteur des aspirations du gouvernement, ce sont particulièrement celles et ceux qui sont en quête de cette équité et de cette inclusion qui doivent déployer bénévolement les efforts pour contrer l'iniquité ou l'exclusion? De même, pour une telle question, pourquoi ne pas encourager les nouvelles pratiques en matière de financement (Conseil des académies canadiennes, 2021)? Il nous apparaît en effet peu plausible que des gains significatifs soient enregistrés si les ressources appropriées font défaut. Celles-ci doivent dorénavant, sans conteste, faire partie des coûts complets de la recherche.

À ce qui précède, d'autres défis, d'autres nouvelles tendances ou exigences, tout aussi pertinentes, s'ajoutent. En témoigne l'importance croissante de toutes les questions liées aux données de recherche. Il s'agit d'un exemple révélateur. Les organismes subventionnaires fédéraux ont lancé en 2021 leur politique sur la gestion des données de recherche (Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2021). Or, chaque nouvelle exigence de la part des organismes subventionnaires, fédéraux comme provinciaux, entraîne son lot de tâches pour les administratrices et administrateurs de la recherche tout comme pour les chercheuses et chercheurs, alors que les ressources pour s'en acquitter font défaut. Présente dans les échanges à l'échelle universitaire, cette question devient omniprésente au sein du réseau collégial. Quelle importance l'État québécois accorde-t-il à l'accès et au partage des données de recherche? Souhaite-t-il reconnaître la contribution de la recherche collégiale en cette matière? Afin que la recherche continue de se développer dans le respect des nouvelles responsabilités que les changements sociaux imposent et des nouvelles exigences mises de l'avant par les organismes subventionnaires, le gouvernement doit lui allouer les ressources financières nécessaires pour enjoinde une tendance mondiale et s'assurer que l'ensemble des chercheuses et chercheurs du Québec s'inscrivent dans cette logique du partage, dans le respect des enjeux de sécurité et de respect de la vie privée. Encore une fois, les coûts complets de la recherche doivent comprendre les sommes nécessaires pour la gestion des données de recherche par toutes les parties prenantes concernées.

Les ressources financières allouées pour les chercheuses et chercheurs de collèges ne concordent pas avec la quantité et la complexité des enjeux actuels. Elles sont, comme nous venons de le démontrer, rares et insuffisantes. Par ailleurs, lorsqu'elles existent, par exemple dans le cadre des subventions pour le dégagement de la tâche d'enseignement accordées par le Fonds de recherche du Québec, elles n'ont été ni augmentées ni indexées, et ce, malgré la hausse des coûts de salaires, notamment attribuable aux correctifs salariaux justifiés par le fait que le Conseil du trésor a reconnu en 2019 l'appartenance de l'ordre collégial à l'enseignement supérieur. De plus, les conditions pour profiter d'allocations de recherche ne correspondent pas toujours avec celles de l'emploi pour le personnel récemment engagé. En effet, à l'embauche, l'on doit souvent cumuler les charges entre plusieurs établissements et, par conséquent, demeurer dans un état de précarité contraire aux exigences des programmes de subvention. Pourtant, la recherche présente un caractère attractif pour bien des gens qui ont poursuivi des études aux cycles supérieurs et qui commencent une carrière au sein du réseau collégial. Encore une fois, cette situation nous semble attribuable au fait que les mesures de soutien à la recherche correspondent davantage à une logique universitaire (dans les établissements universitaires, une partie non négligeable de la tâche est consacrée à la recherche) que collégiale (dans les établissements d'enseignement collégial, la recherche est un acte volontaire pour les enseignantes et enseignants), cette dernière exigeant nécessairement un dégagement de la tâche d'enseignement. De plus, tout nous porte à croire qu'une partie des membres du personnel professionnel est également intéressée par la réalisation d'activités de recherche, et ceux-ci nous font régulièrement part d'enjeux liés à leur admissibilité aux programmes de subvention ainsi qu'à l'insuffisance des ressources offertes. Par conséquent, une injection de ressources financières dans les budgets alloués au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, particulièrement pour le Fonds de recherche du Québec, ainsi qu'au ministère de l'Enseignement supérieur en faveur de la recherche collégiale permettra à ceux-ci de mieux soutenir cette recherche afin que, en contrepartie, elle contribue encore davantage qu'elle ne le fait à l'heure actuelle à l'accroissement du potentiel du Québec. Quantité et qualité doivent être au rendez-vous.

## **Pour des ressources informationnelles de qualité**

Parmi les défis auxquels font face les chercheuses et chercheurs de collèges figure l'accès à la littérature scientifique, et ce, dans tous les domaines ou toutes les disciplines. Pourtant, nul ne peut contester que cette littérature est essentielle à la réalisation d'activités de recherche. En 2017, l'ARC s'est associée au Centre de documentation collégiale (CDC) afin de déterminer les besoins documentaires des chercheuses et chercheurs du collégial, de documenter les moyens utilisés par ces personnes pour avoir accès à la littérature scientifique, d'analyser l'écart entre leurs capacités d'accès à cette littérature et leurs besoins, et d'explorer des pistes de solution visant à réduire l'écart entre les uns et les autres (Lapostolle et Laplante, 2017; Laplante, Lapostolle et Daoust, 2018). Les discussions tenues avec le comité consultatif mis sur pied dans le cadre du projet ont laissé entrevoir quatre pistes de solution : la promotion des modes d'accès possibles, la constitution de groupes d'intérêts, la révision du système de prêt entre bibliothèques et la conclusion d'ententes entre les établissements postsecondaires. Depuis 2011, après 25 ans d'une campagne incessante de l'ARC, les chercheuses et chercheurs du réseau collégial peuvent utiliser les ressources des bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes *in situ* grâce à la fameuse « carte verte » du Bureau de coopération interuniversitaire. Toutefois, comment



avoir accès à distance aux documents dont on a besoin lorsqu'il n'y a pas d'université à proximité, ou encore, quand les déplacements sont interdits, comme ce fut le cas pendant une partie de la pandémie de la COVID-19? Pourquoi consacrer de précieuses heures de travail à des déplacements néfastes sur le plan environnemental et devoir, encore une fois, planifier ses activités de recherche selon le fonctionnement universitaire? Selon nous, la transition numérique souhaitée par les gouvernements constitue une réelle opportunité pour en arriver à une action nécessaire quant aux ressources informationnelles dont les chercheuses et chercheurs du collégial ont cruellement besoin, que ce soit en offrant à un organisme réseau les ressources financières pour mettre les documents à leur disposition, ou encore, en invitant les établissements d'enseignement universitaire à un partage de ces ressources avec les établissements d'enseignement collégial.

Si l'accès aux ressources informationnelles est crucial pour les activités des chercheuses et chercheurs, il revêt une dimension encore plus importante lorsqu'on s'attarde au fait que les étudiantes et étudiants de plusieurs programmes ont également besoin d'écrits scientifiques pour mener à bien leurs travaux. En effet, la révision récente des programmes de Sciences humaines et de Sciences de la nature implique une initiation à la recherche plus importante qu'elle ne l'était auparavant. De plus, cette formation initiale est également présente dans le curriculum de bien d'autres programmes, comme le démontre l'état des lieux que l'ARC dresse actuellement dans le cadre du projet *L'expérience qui fait la différence*. Les dossiers de candidatures que l'ARC reçoit dans le cadre de ses Prix étudiants, qui visent à faire connaître et à valoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités de formation à la recherche menées au sein des établissements d'enseignement collégial dans tous les programmes et toutes les disciplines en sont autant de preuves tangibles. Dans tous ces cas, la formation documentaire nécessite l'accès à distance à des bases de données d'articles scientifiques.

Outre les questions liées à l'accès aux articles scientifiques, il importe d'ajouter que les établissements d'enseignement ainsi que les chercheuses et chercheurs sont maintenant tenus de respecter de nouvelles exigences en matière de gestion des données de recherche, et qu'ils ont besoin de soutien pour satisfaire à ces nouvelles exigences. Une piste de solution, en trois volets, devrait être sérieusement considérée : l'accès par le CDC aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs pour effectuer leurs travaux, la reconnaissance de son archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel de leurs publications scientifiques et le soutien au réseau en ce qui a trait à la gestion des données de recherche grâce à son expertise en sciences de l'information, plus particulièrement pour tout ce qui concerne la recherche. Notre objectif, en proposant cette piste de solution, consiste à déployer des services ou des ressources qui s'inscrivent dans une perspective de mutualisation et, donc, d'économie d'échelle.

### **Pour la mutualisation des ressources**

Dans son rapport final sur le modèle de financement de l'enseignement collégial public, le comité d'experts a mentionné l'intérêt, pour le réseau collégial, de considérer une certaine mutualisation des services et des outils, sans nuire à l'autonomie et au caractère distinctif des cégeps, en phase avec les besoins de leur communauté locale (Québec, 2019). À son avis, un tel effort pourrait se traduire en économies d'échelle, en efficacité et en efficacité, notamment. Cette posture est celle que l'ARC met de l'avant depuis plusieurs années : offrir des services mutualisés à coûts plus que raisonnables en différentes matières, par exemple, en veille stratégique ou informationnelle, en éthique de la recherche, en conduite responsable, en développement de la capacité de recherche, en formation et en accompagnement des chercheuses et chercheurs de collègues, mais aussi des administratrices et administrateurs de la recherche. Il s'agit d'une approche inexistante ailleurs au Canada (Amyot, 2017, 2021), qui peut expliquer en partie les taux de succès que connaît la recherche collégiale québécoise à l'échelle pancanadienne. À titre d'exemples de ces taux de succès qui excèdent le poids de la province sur le plan démographique, soulignons que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a investi 22 673 000 \$ dans 34 collèges du Québec en 2014-2015, ce qui représente 49,9 % de ses investissements dans les collèges au Canada; quant au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, il a lancé la même année une nouvelle initiative de financement à l'intention des collèges et octroyé 2 081 212 \$ à neuf projets menés au sein de six collèges du Québec, soit 35 % de ses investissements dans les collèges canadiens par cette seule initiative (Lapostolle et Piché, 2017). Ainsi, fidèle à ses engagements, l'ARC réitère son intérêt pour être l'une des



parties prenantes de la mutualisation raisonnée et socialement responsable visant à résoudre les défis et les enjeux actuels et recommande que l'État appuie financièrement les organismes qui soutiennent le milieu collégial en suscitant la réflexion, l'action ou le réseautage tout en contribuant au déploiement et à la mise en œuvre de la SQRI<sup>12</sup>, des plans stratégiques du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que du plan d'action qui découlera des consultations réalisées dans le cadre du Chantier.

## Recommandations

1. Augmenter, puis indexer sur une base continue, la somme des ressources financières allouée au regard des coûts complets de la recherche collégiale, à la fois pour la gouvernance et la gestion de la recherche au sein des établissements et de leurs unités de recherche, pour la réalisation des activités de recherche de tous types et dans tous les secteurs, pour la diffusion et le transfert des connaissances qui en sont issues, et ce, notamment en appuyant les organismes du réseau collégial qui la soutiennent, dans une perspective de mutualisation.
2. Soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau collégial.
3. Accorder au réseau collégial les ressources financières pour en combler les besoins en matière de sciences de l'information : 1) l'accès aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs, et, de plus en plus, aux étudiantes et étudiants, pour effectuer des activités de recherche; 2) la reconnaissance de l'archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel des publications scientifiques du collégial; 3) le soutien en ce qui a trait à la gestion des données de recherche.



## **OPTIMISER LES RETOMBÉES DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE SUR L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DUQUEL ELLE EST PRATIQUÉE POUR EN REHAUSSER LA QUALITÉ**

Les liens sont manifestes entre la valorisation de la recherche, le transfert des résultats qui en sont issus et le rayonnement de cette activité, d'une part, et les retombées de la recherche sur l'enseignement, la formation et l'expérience étudiante, d'autre part. Bien que l'on assiste actuellement à une remise en question des indicateurs traditionnels des retombées de la recherche universitaire, celle-ci repose encore essentiellement sur la mesure du nombre et de la qualité des publications, de la taille du financement public et privé ainsi que des prix obtenus par les chercheuses et chercheurs. Toutefois, « si l'on tient compte d'autres formes non traditionnelles de mesure du rendement, de plus en plus reconnues, on voit que des indicateurs basés sur le transfert de technologie ou le réseautage conviennent bien pour décrire les retombées des activités de recherche dans les établissements d'enseignement collégial (Gibbons, 2003; Gouvernement du Québec, 2005; UNESCO, 2006). De plus, des mesures reliées à la performance des [étudiantes et] étudiants et à la formation à la recherche deviennent de plus en plus pertinentes dans les collèges (Neave, 2002; Rowley, 1999). » (Fisher, 2010) Enfin, le transfert des connaissances représente dorénavant une pierre d'assise sur laquelle appuyer le développement personnel, professionnel, institutionnel ou social, et l'ordre collégial pourrait assurément innover en se situant à l'avant-garde en tant qu'ordre d'enseignement. Le potentiel est considérable, et les retombées en seront significatives.

### **Le défi de la diffusion des résultats de la recherche collégiale**

Pour que l'on s'approprie les résultats de la recherche, que l'on adopte une innovation ou que l'on vise le transfert de connaissances issues de la recherche, l'étape de la diffusion des nouvelles connaissances est incontournable. Dans le cadre du projet d'histoire de la recherche collégiale mené pour le compte de l'ARC, lorsqu'on a demandé aux 45 personnes interviewées d'identifier le principal défi que pose la recherche collégiale, la réponse le plus fréquemment entendue a été la diffusion (Piché, 2011). Force est de constater que ce défi demeure, quelque 14 ans plus tard, criant d'actualité. Pour le relever, il est nécessaire de solidifier l'alliance entre le système de soutien à la recherche collégiale, les chercheuses et chercheurs de cet ordre d'enseignement, les établissements collégiaux et leurs unités de recherche. Encore une fois, réitérons que cet effort doit porter sur l'ensemble du continuum de la recherche, de la recherche fondamentale au transfert des connaissances ou à l'innovation, en passant par la recherche de tous les types et dans tous les secteurs. Or, si les ressources financières pour la diffusion, voire pour le transfert des connaissances, ne sont pas comprises dans les programmes de subvention de la recherche, des mesures connexes doivent être offertes afin que les bénéficiaires potentiels de ce projet, qu'il s'agisse de personnes ou d'entreprises, puissent en tirer profit.

Même si la richesse des « extraits » de la recherche collégiale repose notamment sur sa diversité, il n'en reste pas moins que l'un des meilleurs indicateurs de la diffusion de la recherche demeure, pour la communauté scientifique, le nombre de publications savantes parues au cours d'une période. Or, les données colligées dans le cadre du projet sur l'histoire de la recherche collégiale ont permis de tirer deux constats relativement au nombre de publications issues des travaux des chercheuses et chercheurs du collégial. Les personnes habituées à étudier les données bibliométriques sont généralement impressionnées par le nombre de publications signées par des chercheuses et des chercheurs de collèges, notamment parce que la majorité de ces publications proviennent de revues internationales de haut niveau. Quand on n' imagine même pas qu'il se fait de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial, on est d'autant plus surpris de découvrir que, année après année, des dizaines de travaux sont répertoriés par les grands observateurs, tel le *Web of Knowledge*. En revanche, les nombres peuvent tout aussi bien être perçus comme peu élevés parce qu'ils sont majoritairement le résultat de travaux menés par des chercheuses et chercheurs qui conduisent des projets de nature fondamentale, dans leur discipline d'enseignement et de recherche. Pourtant, les domaines de la recherche les plus subventionnés dans le réseau collégial sont liés à la recherche technologique et à la recherche en éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial. Dans un tel contexte, l'on souhaitera que les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation soient revues de manière à favoriser la connaissance, voire la reconnaissance de ces travaux, et que le soutien financier à la diffusion des travaux qui ne figurent parmi ni l'un ni l'autre de ces types de recherche soit accentué afin que les connaissances qui en sont issues influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques.



La faible diffusion et, par conséquent, la faible valorisation des résultats de la recherche collégiale ne peuvent perdurer. Nous formons les citoyennes et citoyens de demain et devrions pouvoir compter sur les meilleurs moyens et les connaissances les plus à jour qui soient pour mener à bien toutes les activités qui relèvent de l'ordre collégial. Il convient donc que ce dernier mette en place des mécanismes qui assurent la diffusion des résultats de la recherche, à commencer par celle que l'on y pratique. Que peuvent en tirer celles et ceux qui prennent les décisions au sein de l'État, au sein du réseau collégial ou d'un établissement d'enseignement? Que peuvent en tirer, par ailleurs, les chercheuses et chercheurs qui mènent d'autres projets sur des sujets apparentés? En fait, toutes et tous tireront profit de relever ensemble ce défi, dont pourrait découler la mise en place de mécanismes de transfert systématiques pour que les résultats de la recherche soient utilisés afin d'améliorer les enseignements, les apprentissages et l'environnement éducatif.

### **Pour le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale**

Dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre des présentes consultations prébudgétaires, la Fédération des cégeps soutient que le taux de diplomation à cet ordre d'enseignement, et ce, malgré les efforts, n'a pas changé depuis près de 20 ans (Fédération des cégeps, 2025). Ce taux stagne à environ 63 %. Puisque la société contemporaine a grandement besoin d'individus formés à l'enseignement supérieur, mais plus particulièrement à l'enseignement collégial, tout doit être mis en œuvre pour contrer le décrochage de celles et de ceux qui s'engagent dans des études au sein de cet ordre d'enseignement et assurer la réussite du plus grand nombre. Parmi les stratégies déployées pour soutenir la réussite éducative au collégial, l'utilisation des résultats de la recherche, et plus particulièrement de la recherche collégiale, devrait être accentuée. À l'heure actuelle, faire fi des connaissances scientifiques produites par les chercheuses et chercheurs de collèges nous place en porte-à-faux par rapport à l'utilisation des connaissances issues de leurs travaux. Comment prétendre à la méconnaissance de la recherche collégiale par le plus grand nombre si le réseau collégial lui-même ignore les nouvelles connaissances qui en sont issues, faute de ressources pour en assurer le transfert?

Les savoirs et les outils en matière de transfert de connaissances demeurent encore méconnus ou insuffisants alors que nombre de découvertes recèlent un fort potentiel pour relever les défis qui se présentent à la société québécoise. Étant donné les connaissances actuelles, les équipes doivent jouir des ressources nécessaires pour planifier le transfert des connaissances qui émergeront de leurs projets dès la conception de ces derniers et pendant toute leur durée, et ce, avec leurs partenaires, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement universitaire ou collégial, y compris des CCTT, ou encore, d'entreprises avec ou sans but lucratif. De plus, elles ont besoin d'un tel apport pour établir aussi des collaborations avec les organismes de liaison et de transfert existants. Le réinvestissement de connaissances constitue une forme spécifique de création de la richesse et il peut contribuer à la croissance du Québec dans une perspective éthique. L'investissement de départ n'en sera que plus rentable. Investir en matière de diffusion et de transfert des connaissances entraînera un développement du savoir en matière de transfert des connaissances à la hauteur des besoins de la société, des prises de décision et des actions.

### **Pour la formation de personnel hautement qualifié porté par la recherche collégiale**

Les chercheuses et chercheurs du collégial accueillent depuis de nombreuses années les étudiantes et étudiants dans leurs activités de recherche : implication dans un projet, stage dans une unité de recherche, embauche comme auxiliaire de recherche ou colloque scientifique, par exemple. Ces dernières années, l'on voit émerger de plus en plus de programmes complets de formation extracurriculaires. Devant cette montée du nombre d'initiatives et l'intérêt que celles-ci suscitent, l'ARC a procédé à une recension des initiatives hors curriculum : 69 activités de différentes natures ont été portées à son attention (Briand, Ndorero, Ruel et Sénécal, 2023). Certaines profitent du soutien financier d'organismes subventionnaires, qui incluent une somme pour l'embauche d'étudiantes ou d'étudiants dans certains programmes ou qui mettent sur pied des programmes de financement de stages, soit pour les étudiantes et étudiants du collégial, soit pour que des étudiantes et étudiants universitaires obtiennent un emploi ou un stage dans le cadre d'activités de recherche réalisées au collégial. C'est dans ce contexte que l'on souhaitera que les retombées de la recherche collégiale sur la formation soient non seulement de plus en plus fréquentes, mais également de plus en plus variées, de mieux en mieux soutenues par tous les types de lieux de production de la recherche et de plus en plus



empreintes des connaissances en matière de formation de la relève scientifique. Des collaborations entre les principaux organismes de soutien à la recherche collégiale pourraient être à l'origine de projets porteurs, encore une fois uniques à l'échelle pancanadienne, voire internationale.

Les initiatives institutionnelles ou organisationnelles qui contribuent à la formation de la relève en sciences comme en innovation reposent sur de trop maigres moyens. De plus, les mesures de soutien grâce auxquelles les étudiantes et étudiants peuvent participer à des rassemblements scientifiques leur permettant de développer leurs compétences en recherche et d'étendre leur réseau ont besoin d'être plus costaudes qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

### **Recommandations**

4. Accentuer le soutien financier à la diffusion des connaissances issues de la recherche collégiale afin que celles-ci influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques, et ce, à différentes échelles.
5. Soutenir les initiatives institutionnelles ou organisationnelles visant à soutenir la participation étudiante à des rassemblements scientifiques dans une perspective de développement des compétences en recherche et d'extension de réseaux professionnels.



## POUR UN QUÉBEC QUI CONNAÎT SA RECHERCHE COLLÉGIALE

La recherche, peu en importe le secteur ou le type, est inhérente à l'enseignement supérieur. Selon l'UNESCO, cette dernière expression « désigne les programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche assurés au niveau postsecondaire par des établissements universitaires ou d'autres établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'État et/ou (*sic*) en vertu de système reconnu d'homologation » (1997). Au Québec, l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Bien qu'ayant émergé dès la création de l'ordre collégial, la recherche qu'on y pratique tarde encore à atteindre et à faire valoir son plein potentiel, faute de ressources et tributaire de décisions qui, à diverses étapes, ont freiné son développement, comme l'a démontré Piché (2011). Le déploiement d'une véritable culture de la recherche et celui de la recherche elle-même constituent deux défis que des personnes engagées et passionnées relèvent depuis plus de 55 ans; toutefois, si le ministère des Finances, voire le gouvernement du Québec, veut miser davantage qu'il ne le fait sur l'écosystème en place pour accroître le potentiel économique et contribuer au bien-être collectif, il gagnerait à renverser la vapeur et à accélérer le développement.

### **Pour accroître le potentiel du Québec : des activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs**

Les activités de recherche et de développement qui sont menées au collégial visent aussi bien l'acquisition « de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables » (OCDE, 2016, p. 47) que la réalisation de « travaux de recherche originaux entreprise en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et dirigés vers un but ou un objectif pratique déterminé » (*ibidem*) ou de « travaux systématiques – fondés sur les connaissances tirées de la recherche et l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances techniques – visant à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou améliorant les produits ou procédés existants » (*ibidem*). Ajoutons à cette définition proposée par l'OCDE un élément que nous considérons comme essentiel dans l'équation : les travaux systématiques peuvent également conduire à de nouvelles pratiques ou améliorer les pratiques existantes. Les activités de recherche menées au sein du réseau collégial participent de tous ces types de recherche, sans exception, de même que de l'innovation, technologique, sociale ou organisationnelle. Encore trop peu de gens, y compris à l'intérieur du réseau collégial au Québec, connaissent l'étendue de la recherche qui y est pratiquée. À titre d'exemple, rares sont les personnes qui savent que, selon les données qu'elle a recueillies dans le cadre de son projet d'histoire de la recherche collégiale, « l'ARC évalue que plus du cinquième des publications des chercheuses et chercheurs de collège appartiennent à la recherche fondamentale » (Piché, 2009), ou encore, que les publications dans le secteur de la santé en représentent une part non négligeable (Piché, 2018). L'un des éléments constitutifs de l'enseignement supérieur est d'ailleurs que les personnes qui y enseignent aient la possibilité de contribuer à l'avancement des connaissances dans leur discipline d'enseignement. En d'autres termes, qu'elles soient entièrement légitimées de faire de la recherche disciplinaire. Le projet sur l'histoire de la recherche collégiale constitue une référence pour qui s'intéresse à cette question. Malheureusement, les ressources ont fait défaut pour tenir à jour l'importante base de données construite dans le cadre de ce projet, qui a conduit notamment à la publication d'une monographie sur le sujet. Ainsi, la volonté de l'ARC de créer un observatoire sur la recherche collégiale – volonté que l'Association a manifesté dès 2015 – a probablement émergé trop tôt dans le cours du développement de la recherche collégiale alors que le plus grand nombre avait d'autres intérêts et que la recherche apparaissait encore comme une activité secondaire. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'on se rende aujourd'hui compte que les données colligées sont incomplètes et fragmentées. Ainsi, tout comme le Conseil supérieur de l'éducation (2023), qui recommande « de produire et de rendre disponibles des données sur la recherche universitaire, collégiale et interordres » l'ARC et plusieurs autres organismes considèrent comme nécessaire (Association des collèges privés du Québec, 2023; Fédération des cégeps, 2023; Réseau des CCTT – Synchronex ou l'ARC sont incomplètes bien que cet état de fait ne soit pas propre à la recherche collégiale.

En outre, les activités de recherche menées au sein de l'ordre collégial s'inscrivent autant à l'intérieur des trois grands secteurs de la recherche, soit la santé, les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres, et les sciences naturelles, les mathématiques et le génie, que dans la recherche intersectorielle. Elles sont tout autant disciplinaires que



transdisciplinaires, en plus d'être présentes dans la multitude de domaines reconnus par la communauté scientifique. Il y a 10 ans, Piché et Larivière (2012) affirmaient que « la répartition des publications dans les trois grands secteurs de la recherche [échappait] en partie à la logique du financement dédié aux chercheuses et chercheurs du collégial et suivait de plus en plus celle du financement global de la recherche. » Selon eux, bien que le secteur qui soutenait le moins la recherche collégiale était celui de la santé, la répartition des publications entre ces trois secteurs avait de quoi étonner : « Si, sans surprise, plus de 50 % des publications des dix dernières années sont dans le domaine de la nature et des technologies (rappelons que la grande majorité des CCTT œuvrent dans ce domaine), il est au contraire surprenant de constater que 27,9 % des publications sont dans le domaine de la santé. Cette tendance va d'ailleurs en s'accroissant, le Québec ayant 30 % de ses publications des trois dernières années dans ce domaine. » De nos jours, toutes les activités de recherche sont indispensables pour aborder les questions relatives aux enjeux auxquels la société fait face, et, qui plus est, les regards scientifiques croisés sont essentiels. En ce sens, il est impératif de reconnaître l'apport de ces activités à des projets structurants, notamment en les soutenant financièrement et en soutenant les organismes qui contribuent à l'accroissement du réseau des chercheuses et chercheurs du collégial, tels l'ARC. La diversité demeure au cœur de la recherche collégiale.

### **Des activités de recherche caractérisées par la proximité avec le milieu**

Au Québec, 81 établissements d'enseignement collégial – 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés et 11 écoles gouvernementales – (Québec, 2025a) sont établis sur une grande partie du territoire. Selon l'information recueillie par l'ARC, on y retrouve quelque 100 unités de recherche. Ainsi, la recherche est pratiquée autant dans des CCTT que dans des centres d'accès à la technologie, des groupes de recherche, des chaires de recherche, des laboratoires de recherche ou des équipes de recherche, intraordres comme interordres, ou encore, de façon autonome, à l'extérieur d'une unité. D'après Collèges et instituts Canada (2020), « plus de 95 % des Canadiennes et des Canadiens vivent à moins de 50 km d'un collège [ou] d'un institut ». Cette affirmation qui caractérise le réseau collégial pancanadien distingue également, il va de soi, le réseau collégial québécois. Ainsi, la proximité des chercheuses et chercheurs avec les communautés constitue non seulement un terreau favorable à l'instauration, puis au maintien de la relation de confiance avec le public, mais également un levier puissant pour la formation de la relève scientifique. Étant entendu qu'un cégep « [...] est également destiné à collaborer au développement social et culturel de la région qu'il dessert » selon l'article 47 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (Québec, 2025b), l'inscription de la recherche dans la loi au même titre que l'enseignement constituerait une pierre d'assise pour la contribution au développement des régions et de la main-d'œuvre sur la base des connaissances issues de la recherche collégiale, mais également un apport significatif au développement scientifique. Les établissements d'enseignement collégial et leurs personnels sont déjà organisés en réseaux et en sous-réseaux, condition *sine qua non* pour la recherche contemporaine et considération non négligeable pour répondre aux besoins de toutes natures des milieux environnants.

### **Vers une gouvernance et une gestion en phase avec le système de soutien à la recherche**

Au fil des ans, de plus en plus d'établissements d'enseignement collégial se sont dotés des infrastructures requises en recherche, tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la gestion. Dans son « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ceci : « Le terme "gouvernance" fait d'abord référence à la structure du système de recherche, à sa mise sur pied et à son encadrement, à la composition et au rôle des comités consultatifs ainsi qu'à la mise en place de politiques adéquates. » (2010) Dans les faits, la posture concernant la recherche a changé. Celle-ci ne repose plus sur des chercheuses et des chercheurs plus ou moins isolés, mais sur l'engagement de l'administration de l'établissement et de son personnel à développer une culture de recherche de façon non plus sporadique, mais pérenne. Cet état de fait ne semble toutefois pas encore atteint dans l'ensemble des établissements, et la recherche demeure encore, parfois, éphémère : dans le cadre de deux recensions effectuées par l'ARC auprès des conseillères et conseillers à la recherche, seulement 23 des 53 répondantes et répondants ont affirmé qu'ils considèrent les activités de recherche dans leur collège comme pérennes, c'est-à-dire comme présentant un caractère permanent (Briand, Ndorero, Ruel et Senécal, 2023). C'est dans un tel contexte que le système de soutien à la recherche se complexifie sans cesse et que de nouvelles obligations ou responsabilités incombent dorénavant aux établissements. Ceux-ci



doivent demeurer à jour quant aux exigences ou aux bonnes pratiques en matière de gouvernance de la recherche; ils sont invités à participer au financement tant de leurs unités de recherche que du soutien aux chercheuses et chercheurs, et à se préoccuper de l'engagement et de la formation en recherche des étudiantes et étudiants ou du transfert de connaissances; enfin, il importe qu'ils connaissent toute la gamme des ressources financières offertes tant à l'échelle provinciale que fédérale et, ainsi, qu'ils demeurent à l'affût des nouvelles initiatives de financement, qu'ils encouragent le développement de partenariats et qu'ils contribuent à la diffusion des résultats de la recherche bien au-delà de leur établissement, par exemple. De manière à poursuivre ce travail, ils ont besoin de soutien financier, d'incitatifs clairs de la part des gouvernements pour rehausser leur capacité de recherche et de l'appui des organismes qui se sont spécialisés en cette matière, comme l'ARC.

Bien des établissements ont adopté les politiques et les stratégies exigées de la part des organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux, ou encore, qu'ils considèrent eux-mêmes comme souhaitables. L'ARC recense ces documents depuis plus de 15 ans dans son *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche*, téléaccessible. De plus, les établissements mettent en place les instances attendues ou souhaitables, par exemple pour l'évaluation de la recherche avec des êtres humains, pour la protection des animaux, concernant la biosécurité ou la gestion des données de recherche. La liste de ces instances figure également dans le répertoire mentionné ci-dessus. Les membres du personnel des établissements ont compté, de tout temps, du personnel hautement qualifié, mobilisé par la recherche et disposant des compétences pour la pratiquer. Les établissements soutiennent la mise en place d'unités de recherche variées, créées par des chercheuses et chercheurs de collèges passionnés. À l'heure actuelle, selon l'information recensée par l'ARC, on en compte plus de 100 : 59 CCTT et 41 unités d'une autre nature (groupes de recherche, chaires de recherche, laboratoires de recherche, centres d'accès à la technologie, etc.). Les établissements confient l'administration de la recherche à du personnel dédié, dont des conseillères et conseillers à la recherche réunis par l'ARC en une communauté de pratique des plus dynamiques. Ils consacrent des ressources financières aux activités de recherche et soutiennent de plus en plus d'initiatives de formation à la recherche destinées aux étudiantes et étudiants. Si on leur en offre les moyens par des mesures structurantes, ils continueront de veiller au développement de la capacité de recherche institutionnelle et individuelle. Ainsi, ils pourraient poursuivre le développement de leur portefeuille de cadres de références internes, par exemple en adoptant une politique de création, d'accréditation ou de renouvellement d'unités de recherche (centres, chaires, laboratoires, etc.) afin de statuer de façon autonome quant à leurs attentes et à leur soutien au regard des unités de recherche que les chercheuses et chercheurs souhaitent créer dans une perspective de rehaussement de leur capacité de recherche et de collaboration avec les actrices et acteurs déjà présents au sein de l'écosystème. Un seul établissement d'enseignement collégial semble posséder une telle politique à l'heure actuelle (Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023). Les établissements pourraient également appuyer les efforts d'organismes du réseau collégial, comme l'ARC, le Réseau des CCTT – Synchronex ou le Centre de documentation collégiale (CDC), ou favoriser la collaboration entre les organismes pour rehausser le niveau de compétence en ce qui a trait aux dimensions incontournables que sont la conduite responsable de la recherche, l'éthique de la recherche, l'équité, la diversité et l'inclusion, ou encore, la gestion des données de recherche. Le nombre d'établissements admissibles aux organismes subventionnaires ou étant reconnus comme établissements gestionnaires par le Fonds de recherche du Québec est croissant (Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023).

Au sein du réseau collégial, depuis quelques années, on assiste à l'augmentation croissante du nombre de membres du personnel professionnel qui soutiennent les chercheuses et chercheurs. Encore invisibles dans le plan de classification du personnel professionnel – leur titre de fonction est généralement *conseillère ou conseiller pédagogique* –, les conseillères et conseillers à la recherche sont pourtant au nombre de 60 selon l'information recueillie par l'ARC (Association pour la recherche au collégial, 2025). En 2023, 46 d'entre eux ont répondu à un sondage administré par l'Association au sujet de leur identité professionnelle. On sait maintenant que ces personnes possèdent presque toutes un diplôme de deuxième ou de troisième cycles qui les a conduites à maîtriser plusieurs aspects liés à la recherche. Pour la très vaste majorité, ce poste est le premier qu'elles occupent comme conseillères ou conseillers à la recherche. Environ la moitié des répondantes et répondants travaillent à l'intérieur d'une infrastructure formelle de soutien à la recherche, comme un bureau de la recherche. Bien qu'ils soient liés à du personnel cadre, les équipes dont ils font partie comprennent plus



rarement d'autres membres du personnel professionnel, ou encore, de membres du personnel de soutien. Alors que l'écosystème de la recherche se complexifie et que de nouvelles dimensions, comme la gestion des données de recherche ou l'équité, la diversité et l'inclusion, s'ajoutent à leur tâche comme autant d'exigences auxquelles doivent satisfaire les chercheuses et chercheurs, les conseillères et conseillers à la recherche ont une fonction qui implique nécessairement une spécialisation qu'il n'est pas aisé de développer dans le contexte actuel. Les ressources financières faisant encore défaut pour la constitution d'équipes administratives possédant toute la gamme des compétences nécessaires au développement de la capacité de recherche institutionnelle ou individuelle, une certaine pression commence à se faire sentir quant à l'autofinancement des services de soutien à la recherche. La somme des frais indirects que reçoivent les établissements d'enseignement collégial demeure insuffisante pour un tel déploiement. En revanche, en mutualisant ses ressources, notamment par le soutien à la communauté de pratique des conseillères et conseillers à la recherche mise sur pied par l'ARC, le réseau collégial québécois peut s'appuyer sur une communauté de membres des plus actifs qui, ensemble, rehaussent leurs compétences, bâtissent leur confiance, partagent leurs pratiques et créent du matériel de pointe qui sert au plus grand nombre. Cet effort s'ajoute à tous les autres visant à soutenir le spectre complet de la recherche.

### **L'enseignement et la recherche : le collégial comme élément de force potentiel pour soutenir la productivité au Québec**

La pratique de la recherche collégiale de tous les types, dans tous les secteurs et dans différents lieux de production est un fait incontestable, et ce, depuis plus de 55 ans. Comme nous l'avons indiqué plus haut, en vue d'optimiser le soutien au développement et au rayonnement de la recherche collégiale, et ce, pour que celle-ci renforce la réponse aux défis actuels et futurs de notre société, nous croyons fermement qu'il est crucial d'actualiser les lois pertinentes dans le but de reconnaître formellement que la recherche fait résolument partie de la mission des établissements d'enseignement collégial, tout en laissant à ceux-ci et aux membres de leur personnel la latitude nécessaire pour décider de leur niveau d'engagement en cette matière. Ces établissements pourront également accroître leur capacité de recherche jusqu'à ce que celle-ci soit totalement intégrée aux activités de l'ensemble des activités de l'établissement, et ce, dans une perspective de pérennité, comme le propose Madder (2005). La position de l'ARC à cet égard est solidement ancrée dans le temps. En effet, dans le mémoire qu'elle a déposé lors de l'étude du projet de loi n° 44, en 2009, l'Association s'était réjoui de la mention explicite de la recherche dès l'article 2 du document, tout en demandant que l'adjectif qualificatif *appliquée* soit supprimé du texte afin que la capacité de recherche fondamentale soit également reconnue par le législateur. Elle a alors clairement signifié à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la recherche tous azimuts devait faire partie de la mission des établissements (Association pour la recherche au collégial, 2009). Elle a réitéré cette position à de nombreuses autres occasions depuis, notamment dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre de la consultation sur la SQRI 2022 (Association pour la recherche au collégial, 2021) et dans celui qu'elle a présenté dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial (Association pour la recherche au collégial, 2023). Malheureusement, la recherche demeure inscrite timidement, comme une possibilité, à l'article 6 de la loi. Quiconque cherche à approfondir sa compréhension de l'écosystème de la recherche collégiale constate que celui-ci embrasse les visées de la recherche, qu'il est à l'origine d'activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs, qu'il possède les modalités de gouvernance attendues, qu'il embauche et forme du personnel hautement qualifié et, enfin, qu'il réfléchit aux retombées issues de la recherche qui s'y pratique. L'officialisation attendue depuis plusieurs années par de très nombreux acteurs du milieu de la recherche collégiale au Québec devrait être accompagnée de mesures de reconnaissance visant à appuyer les établissements au sein desquels la recherche est pratiquée de même que les organismes qui les soutiennent sans relâche depuis fort longtemps, par exemple depuis 37 ans pour ce qui concerne l'ARC. Elle renforcera par ailleurs la liberté académique dont doivent jouir les professeuses et professeurs en reconnaissant le « statut de l'enseignant, du professeur, et de l'établissement d'enseignement postsecondaire, dans leur capacité d'autonomie, c'est-à-dire dans la capacité qu'ils ont à se déterminer eux-mêmes. » (Michaud, 2021) Hors de tout doute, il est plus que temps d'affirmer que la recherche – de tous les types et dans tous les secteurs – fait partie de la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement. Pour y arriver, le budget 2025-2026 devra comprendre des sommes importantes à cet égard.



## Recommandations

6. Allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et ce, afin que celle-ci soit mieux connue et reconnue.
7. Soutenir financièrement le développement de la recherche collégiale à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements d'enseignement collégial et, également, dans une perspective à long terme, et ce, afin qu'elle y soit ancrée profondément.



## RECOMMANDATIONS

L'on trouvera ci-après la liste exhaustive des recommandations énoncées au fil des pages du présent mémoire. Ces recommandations visent à atteindre l'objectif premier du Chantier, soit l'optimisation du soutien au développement et au rayonnement de la recherche collégiale, et ce, pour une réponse renforcée aux défis actuels et futurs de notre société

1. Augmenter, puis indexer sur une base continue, la somme des ressources financières allouée au regard des coûts complets de la recherche collégiale, à la fois pour la gouvernance et la gestion de la recherche au sein des établissements et de leurs unités de recherche, pour la réalisation des activités de recherche de tous types et dans tous les secteurs, pour la diffusion et le transfert des connaissances qui en sont issues, et ce, notamment en appuyant les organismes du réseau collégial qui la soutiennent, dans une perspective de mutualisation.
2. Soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau collégial.
3. Accorder au réseau collégial les ressources financières pour en combler les besoins en matière de sciences de l'information : 1) l'accès aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs, et, de plus en plus, aux étudiantes et étudiants, pour effectuer des activités de recherche; 2) la reconnaissance de l'archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel des publications scientifiques du collégial; 3) le soutien en ce qui a trait à la gestion des données de recherche.
4. Accentuer le soutien financier à la diffusion des connaissances issues de la recherche collégiale afin que celles-ci influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques, et ce, à différentes échelles.
5. Soutenir les initiatives institutionnelles ou organisationnelles visant à soutenir la participation étudiante à des rassemblements scientifiques dans une perspective de développement des compétences en recherche et d'extension de réseaux professionnels.
6. Allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et ce, afin que celle-ci soit mieux connue et reconnue.
7. Soutenir financièrement le développement de la recherche collégiale à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements d'enseignement collégial et, également, dans une perspective à long terme, et ce, afin qu'elle y soit ancrée profondément.



## CONCLUSION

Tenter de résumer la position d'un organisme qui milite depuis 35 ans en faveur de la recherche collégiale représente non seulement un défi de taille, mais également une tâche colossale. Plutôt que d'énumérer une série de revendications, le conseil d'administration de l'ARC a choisi d'articuler son point de vue autour de trois messages qui reflètent l'état de sa pensée et la hauteur de ses aspirations pour la recherche collégiale.

Le temps est venu de faire figurer la recherche dans la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement. Dans cette optique, il faut actualiser la *Loi sur les cégeps* et la *Loi sur l'enseignement privé* et, de plus, allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et soutenir le développement de cette recherche à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements et dans une perspective à long terme afin qu'elle y soit ancrée profondément. Il est temps que la recherche collégiale soit mieux connue et reconnue. Pour mettre en œuvre une telle visée, le *statu quo* n'est plus une option en matière de ressources. Il faut augmenter les ressources, puis les indexer régulièrement, soutenir la participation de toutes les personnes concernées aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche, soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en créant une banque d'équivalents à temps complet, réviser les règles entourant les mesures de soutien à la recherche et examiner attentivement le soutien expert dont a besoin le milieu de la recherche collégiale en matière de sciences de l'information. Enfin, la qualité de l'ordre d'enseignement collégial sera rehaussée par une prise en compte des connaissances qui en sont issues et de l'immense potentiel que celle-ci recèle. Espérons que l'énergie déployée dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial sera canalisée à bon escient.

L'ARC se réjouit de l'attention que le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie porte à la recherche collégiale. Elle est entièrement disposée à poursuivre son engagement et à participer à tous les travaux afin d'optimiser le soutien au développement et au rayonnement de cette recherche, et ce, pour que celle-ci renforce la réponse aux défis actuels et futurs de notre société.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACFAS. *Mémoire déposé par l'Acfas dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial auprès du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec*, Montréal, Acfas, 2023.
- AMYOT, Denise. « Défis et enjeux pour les collèges et instituts », allocution présentée à la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial du Conseil supérieur de l'éducation, [En ligne], février 2021.
- AMYOT, Denise. « La recherche collégiale à l'échelle pancanadienne : l'influence du Québec », communication présentée lors du colloque *Des racines et des ailes*, tenu par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, Montréal, mai 2017.
- ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC. *Un partenaire à part entière. Parce que la recherche enrichit le Québec*, s. l., ACPQ, 2023.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *La recherche universitaire, au regard de la recherche collégiale*, Montréal, ARC, 2021. Également disponible en ligne : <https://educ.info/xmlui/handle/11515/38273>.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Maintenir la recherche collégiale tous azimuts : perpétuer une contribution essentielle à la vitalité intellectuelle, économique et sociale du Québec*, Montréal, ARC, 2009. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/1563>.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Réactions et suggestions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au regard du rapport final du comité d'experts [commentaires]*, Montréal, ARC, 2019.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Trois axes pour tirer le meilleur parti de la recherche collégiale : la mission des établissements, le soutien à la recherche et l'optimisation de ses retombées*, Montréal, ARC, 2023.
- BRIAND, MARIE, Jean Paul NDORERAHO, Jacinthe RUEL et Mathilde SENÉCAL. « Cartographie de l'écosystème de la recherche collégiale : éléments saillants sur quatre plans », communication orale présentée lors du colloque *Durable, la recherche collégiale?*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 90<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, 8 mai 2023, Montréal, et [En ligne], 2023.
- CANADA. *Investir dans l'avenir du Canada. Consolider les bases de la recherche au pays*, [En ligne], Science et innovation, 2017. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/isde-ised/lu4-223-2017-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/isde-ised/lu4-223-2017-fra.pdf)
- CANADA. *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, [En ligne], Science et innovation, 2023. <https://ised-isde.canada.ca/site/comite-soutien-federal-recherche/fr/rapport-comite-consultatif-systeme-federal-soutien-recherche>
- CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC. *Consultation menée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et celui de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial*, Québec, CTREQ, 2023.
- COLLÈGES ET INSTITUTS CANADA. *Au-delà de la COVID-19. Le rôle des collèges et instituts dans la relance au Canada*, [En ligne], 2020. <https://collegesinstitutes.sharepoint.com/extcollab/Shared%20Documents/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fextcollab%2FShared%20Documents%2FWebSite%20%28Comms%20use%20only%29%2Ffederal%20submissions%2FFrench%2FCICan%25FEconomic%5FRecovery%5FFr%5FV3%2Epdf&parent=%2Fextcollab%2FShared%20Documents%2FWebSite%20%28Comms%20use%20only%29%2Ffederal%20submissions%2FFrench&p=true&ga=1>
- CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES. *Dynamiser la découverte*, [En ligne], 2021. [https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2021/05/Dynamiser-la-decouverte-Rapport\\_FR\\_DIGITAL\\_FINAL.pdf](https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2021/05/Dynamiser-la-decouverte-Rapport_FR_DIGITAL_FINAL.pdf)

- 
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, [avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur], Québec, CSE, 2023. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/50-0559-AV-recherche-universitaire-diversifiee-1.pdf>
- ÉQUIPE RENARD. *Introduction au transfert de connaissances*, [Cours en ligne ouvert massivement], Montréal, Université de Montréal, 2020. <https://catalogue.edulib.org/fr/cours/umontreal-renard101/>
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, [En ligne], Fédération des cégeps, 2021. <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2021/05/2021-05-13-memoire-sqri.pdf>
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)*, [En ligne], Fédération des cégeps, 2023. <https://fedecgeps.ca/wp-content/uploads/2023/10/2023-10-13-memoire-chantier-recherche-collegial.pdf>
- FISHER, Roger. « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 1, 2010, p. 26-32. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/21805>.
- FISHER, Roger. *Faculty Participation in Research at Canadian Colleges: A National Survey [: rapport]*, Conseil canadien sur l'apprentissage, s. l., 2008. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/19530>.
- GULIAN, Thomas, Marie-Ève BLACKBURN et Catherine FICHTEN. *Pour une meilleure contribution de la recherche collégiale aux défis économiques et sociaux de demain*, [Mémoire rédigé dans le cadre de la consultation pour la SQRI 2022, Montréal et Jonquière], 2021.
- INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE et CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA. *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, [En ligne], 2021. [http://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_97610.html](http://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97610.html)
- LAPLANTE, Isabelle, Lynn LAPOSTOLLE et Jean-Michel DAOUST. « Quel accès à la littérature scientifique pour les chercheuses et chercheurs du réseau collégial? Inventaire des possibilités *in situ* et à distance », [communication affichée présentée lors du colloque *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, 8 et 9 mai 2017, Montréal], Montréal, 2017.
- LAPOSTOLLE, Lynn, avec la collaboration de Sébastien PICHÉ. « Oser la recherche collégiale », dans *Trajectoires de réussite*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017.
- LAPOSTOLLE, Lynn, et Isabelle LAPLANTE. « Pour un accès étendu aux publications scientifiques et aux données de recherche à l'ordre collégial », [communication orale présentée lors du colloque *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, 8 et 9 mai 2017, Montréal], Montréal, 2017. Également disponible en ligne : <https://educ.info/xmlui/handle/11515/34822>.
- MADDER, Jim. *Innovation at Canadian Colleges & Institutes*, s.l., Association des collèges communautaires du Canada, 2005.
- MICHAUD, Pierre. « De la liberté académique », *La Flèche syndicale*, n° 8, 2021.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Manuel de Frascati 2015. Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Paris, OECD Publishing, 2016. Également disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257252-fr>.
- PICHÉ, Sébastien. « Des liens à construire entre collèges et universités, au bénéfice du dialogue entre la science et la société », *Découvrir*, février 2009.

- 
- PICHÉ, Sébastien. « Particularités et difficultés de l'observation et de la mesure de l'activité scientifique ou technologique au collégial », [communication orale présentée lors du colloque *Favoriser l'accès et le partage par la création d'un observatoire*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 86<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, 7 mai 2018, Chicoutimi], Chicoutimi, 2018.
- PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.
- PICHÉ, Sébastien, et Roxanne POISSANT. *Points de vue sur la collaboration entre les collèges et les universités en matière de recherche*, Les Belles Rencontres de l'ARC, Québec, Association pour la recherche au collégial, 2013a.
- PICHÉ, Sébastien, et Roxanne POISSANT. « Points de vue sur la collaboration entre les collèges et les universités en matière de recherche », [communication affichée présentée lors du colloque *La gestion de la propriété intellectuelle : courants de pensée et facteurs de succès*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 81<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas, 8 mai 2013, Québec], Québec, 2013b. Également disponible en ligne : <https://educ.info/xmlui/handle/11515/38251>.
- PICHÉ, Sébastien, et Vincent LARIVIÈRE. « État des lieux de la recherche collégiale », *Acfas Magazine*, [En ligne], Acfas, 2012. <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2012/11/etat-lieux-recherche-collegiale>
- QUÉBEC. *GDUNO*, [En ligne], Ministère de l'Éducation, 2025a. <https://prod.education.gouv.qc.ca/gdunojrecherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherResultatBase&typeRecherche=base>
- QUÉBEC. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2024*, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2025b. c-29 - Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (gouv.qc.ca)
- QUÉBEC. *Plan stratégique 2023-2027*, [En ligne], Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Plan-strategique/Plan-strategique-MES-2023-2027.pdf>
- QUÉBEC. *Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public [: rapport final]*, Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.
- RÉSEAU DES CCTT – SYNCHRONEX. *Mémoire présenté dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial*, s. l, Synchronex, 2023.
- UNESCO. *Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966) et Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)*, édition révisée, s. l, 2019. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---sector/documents/normativeinstrument/wcms\\_493317.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/normativeinstrument/wcms_493317.pdf)

## **Mission de l'ARC**

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Des questions?  
**Communiquez  
avec nous!**

Tél. : 514 843-8491 | 514 299-9568  
[arc@cvm.qc.ca](mailto:arc@cvm.qc.ca)  
[www.recherchecollegiale.ca](http://www.recherchecollegiale.ca)